

En pleine croissance, la municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon, située à seulement 10 minutes de Québec, est la porte d'entrée de la Beauce. Avec ses 7245 citoyens, elle abonde de projets ambitieux et offre un milieu professionnel enrichissant, où une équipe en pleine expansion relève au quotidien des défis stimulants. En travaillant pour Saint-Lambert-de-Lauzon, vous aurez un impact concret sur la qualité de vie des Lambertins.

Journalier saisonnier (temporaire)

Description et contexte

Le journalier a pour rôle d'effectuer une variété de tâches inhérentes à l'entretien des réseaux routier, d'aqueduc et d'égout, des bâtiments et des parcs.

Responsabilités

Dans le cadre de ses fonctions, le titulaire aura pour responsabilités :

- **Entretien des infrastructures municipales** : voirie locale, aqueduc, égouts, bâtiments, parcs, espaces verts et flotte de véhicules (hors véhicules d'urgence).
- **Travaux saisonniers** : entretien et aménagement des parcs et espaces verts (pelouse, déboisement, etc.).
- **Réparations et maintenance** : signalisation, asphaltage, travaux sur bâtiments et infrastructures municipales, inspection et suivi des équipements.
- **Tâches administratives** : compléter les rapports d'inspection, signaler les plaintes citoyennes et participer aux réunions lorsque requis.

Type d'emploi

L'emploi est de type salarié saisonnier temporaire à temps complet, soit une semaine régulière de travail de 40 heures pour une période annuelle d'un maximum de six (6) mois. Le journalier saisonnier bénéficie d'un droit de rappel au travail conformément à la convention collective.

Profil recherché

Le candidat idéal détient :

- Un diplôme d'études secondaires;
- Au moins six (6) mois d'expérience dans un poste similaire, en travaux publics municipaux est un atout;
- Un permis de conduire (classe 3).

Le candidat idéal :

- Fait preuve d'autonomie, d'initiative, d'un bon sens des responsabilités et d'un souci du détail;
- Sait identifier les problèmes et évaluer les solutions possibles;
- A un bon sens de l'organisation et est orienté vers l'action et les résultats.

Conditions de travail

- Salaire horaire de 27,81\$ à 30,70\$ selon la convention collective en vigueur (2025);
- Horaire de 40 heures par semaine (fins de semaine à quelques reprises);
- Compensation monétaire de 8% représentant les avantages sociaux non offerts;
- Emploi temporaire d'une durée minimale de 18 semaines;
- Entrée en fonction prévue : mai 2025.

Les personnes intéressées sont invitées à faire parvenir leur candidature au plus tard le **13 avril 2025**, en incluant une lettre de présentation et un curriculum vitae, aux coordonnées ci-dessous.

Steve Veilleux, directeur

Service des travaux publics

Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon

1200, rue du Pont, Saint-Lambert-de-Lauzon G0S 2W0

Courriel : emplois@mun-sldl.ca